peuvent être l'objet d'un rappel à l'ordre et si l'interrupteur ne se soumet pas à cette mesure, un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

LA SÉCURITÉ DES MARINS

M. Chiché. — J'ai l'honneur de déposer une proposition tendant à protéger l'existence des marins de commerce, en permettant aux capitaines des ports en France, aux consuls de France à l'étranger, d'interdire la sortie des navires en mauvais état quand la mer est dangereuse.

La proposition est renvoyée au Ministre de la Marine.

LES CLOTURES DE CHEMINS DE FER

La Chambre adopte sans débat un projet ayant pour objet d'autoriser des dérogations à la loi du 15 juillet 1845 en ce qui concerne les clôtures et barrières de chemins de fer.

La convention avec l'Ouest

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet ayant pour objet d'approuver la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Ouest.

M. Dupuy-Dutemps explique dans quelles conditions cette convention a été signée par lui, comme ministre des travaux publics. « Cette convention, dit-il, n'a aucun caractère usuraire et doit être ratifiée ».

M. Groussier. — J'estime, au contraire, qu'elle est lourde pour l'Etat, qui est livré pieds et poings liés à la Compagnie. La Chambre ne peut abandonner le droit de l'Etat.

MM. Marcel Habert et Camille Pelletan attaquent la convention, que défendent ensuite MM. Berthelot et Humbert.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 heures 15.

SÉNAT

Séance du jeudi 18 mars 1897

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 2 heures 10.

M. Isaac dépose son rapport sur le projet relatif au régime des tabacs en Algérie.

LE BUDGET DE 1897

MINISTÈRE DES COLONIES

Après l'adoption d'un projet d'intérêt local le Sénat reprend la suite de la discussion des colonies au chapitre 24.

Sur ce chapitre (subvention au budget local du Congo français), M. Richard Waddington se plaint de la diminution de 53,000 fr. que la commission des finances a faite sur ce crédit.

Dans sa réponse, M. André Lebon, ministre des colonies, déclare qu'il a demandé à la commission de rétablir le chiffre du crédit voté par la Chambre.

Ce chapitre est adopté.

L'EXIL DE LA REINE DE MADAGASCAR

Au sujet du chapitre 25, M. Trarieux demande si le gouvernement avait été prévenu ou pressenti au sujet de la déposition de la reine de Madagascar et ce qui a pu motiver ce fait d'importance capitale.

M. Peytral demande comment il se fait que la nouvelle soit parvenue à l'étranger avant que le gouvernement français fût prévenu.

M. André Lebon répond que passant de Port-Louis à Maurice d'où elles prennent un bâteau pour les câbles anglais, les dépêches particulières peuvent parvenir à l'étranger avant nos dépêches officielles.

Revenant à la question, le ministre dit que la rapidité avec laquelle le général Gallieni aura pris cette mesure ne lui aura pas permis de prévenir préalablement le gouvernement.

Le gouvernement a même été surpris, car les précédentes dépêches du général Gallieni ne permettaient pas de prévoir une semblable solution aussi proche. Le général reconnaissait lui-même que Ranavalo disposait encore d'une certaine influence et le gouvernement lui avait recommandé d'user de cette influence, si minime fût-elle, le plus longtemps possible, à moins que les agissements de la Reine ne nécessitassent de hâter sa déposition.

Le 1er mars, le général Gallieni annonçait qu'il croyait ne pouvoir garder longtemps encore l'institution royale. Le 2 mars, le ministre des colonies informait le général qu'il ne fallait pas précipiter les évènements et que la déposition de la Reine lui paraissait prématurée ; mais avant même que le général Gallieni eût reçu cette réponse, il avait dû se produire des évènements importants que nous ignorons, évènements qui se sont certainement produits entre les 20 et 27 février et dont nous ne pouvons avoir connaissance que par le prochain courrier.

M. Trarieux se déclare peu satisfait des explications du ministre et demande s'il faut attribuer quelque créance à divers bruits répandus à ce sujet et qu'il ne croit pas devoir préciser.

M. André Lebon répond que M. Trarieux voudrait savoir si la Reine a été déposée parce qu'elle aurait refusé de se convertir au catholicisme. C'est évidemment au bruit que ce serait sur la demande des Jésuites que la Reine aurait été déposée, qu'il a fait allusion.

Je répète, déclare le ministre, que j'ignore les motifs de la déposition de la Reine; mais ce que je peux affirmer, c'est que jamais le général Gallieni n'a cherché à la convertir. Il estimait lui-même qu'une semblable conversion ne pourrait être d'aucune utilité au point de vue politique, et la Reine qui avait elle-même proposé de se convertir au catholicisme ne fut pas encouragée dans cette voie, parce que personne ne croirait à la sincérité de cette conversion. Par conséquent, il est bien certain qu'il n'y a aucune raison plus ou moins confessionnelle dans la déposition de la Reine.

L'orateur ajoute que le gouvernement entend respecter à Madagascar toutes les formes religieuses, quelles qu'elles soient.

L'incident est clos.

Les crédits pour Madagascar sont votés avec les chiffres adoptés par la Chambre.

Le chapitre 25 est adopté ainsi que les chapitres 28 à 31.

M. Drouhet demande un relèvement de crédit au chapitre 32.

M. André Lebon déclare que ce relèvement est inutile.

Le chapitre 32 est adopté.

Les chapitres 33 à 45 sont adoptés.

Le domaine pénitentiaire en Nouvelle Calédonie

A l'occasion du chapitre 46, M. Isaac questionne le ministre au sujet du domaine pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie.

Des indigènes ont été expropriés de terres en plein rapport et on leur a donné en échange des marécages. Ces faits se sont reproduits à plusieurs reprises et sur différents points de l'île.

M. André Lebon se propose d'envoyer un inspecteur sur les lieux, et dès qu'il sera renseigné, il statuera.

Le chapitre 46 est adopté.

Les chapitres 47 à 52 sont adoptés.

Le Sénat aborde le budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

MINISTÈRE DU COMMERCE

On aborde le budget du ministère du commerce.

Après de courtes observations de M. Fresneau, en faveur de la réunion des ministères de l'agriculture et du commerce, les chapitres 1 à 42 sont adoptés.

Le chapitre 43 (prime à la filature de la soie), est adopté après une observation de M. Sébline, qui fait remarquer que le crédit proposé (3 000.000 fr.), sera insuffisant.

Les chapitres 44 à 47 sont adoptés.

M. Edouard Millaud, à propos du chapitre 48 (Exposition universelle de 1900), demande au ministre du commerce s'il pense faire disparaître pour 1900 les ruines du palais de la Cour des Comptes qui ne sont que des tristes débris de guerre civile (Approbations).

M. Boucher, ministre du commerce. — Cette question fait, en ce moment, l'objet de pourparlers entre les administrations intéressées. Or, mon département n'a pas la mission de la résoudre.

M. Hervé de Saisy. — On pourra poser la question demain, au ministre des travaux publics. (Assentiment.)

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le sénat passe à l'examen du budget des postes et télégraphes.

M. Poriquet se plaint de la lenteur désespérante du services des Postes.

Le sous-secrétaire d'Etat répond que, pour opérer des améliorations, il lui faudrait de l'argent et qu'il n'en a malheureusement pas assez.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

M. Delpech, sur le chapitre 3 (personnel) demande que l'on supprime la distinction qui existe actuellement entre les employés qui ont fait leur service militaire, suivant qu'ils l'ont fait avant ou après leur entrée dans le personnel, et prie le Sénat d'adopter la résolution votée par la Chambre qui tend à supprimer cette distinction.

La proposition est repoussée et les chapitres 5 à 11 sont adoptés.

Un amendement de M. Leydet au chapitre 12 (transport des dépêches postales.) tendant au rétablissement d'une somme de 25,000 fr., pour subvenir aux dépenses postales, mises à la charge des communes, appuyé par M. Delpech, sous-secrétaire d'Etat, et combattu par le rapporteur, est adopté à 191 voix contre 68.

Les derniers chapitres sont adoptés ainsi que les budgets de l'Ecole centrale et de la Caisse nationale d'épargne.

La séance est levée à 6 h. 45 Séance demain.

NOUVELLES DU JOUR

Bruit de la mort de Maximo Gomez

Madrid, 18 mars. — La nouvelle de la mort de Maximo Gomez n'est pas confirmée dans les cercles officiels, mais le bruit en court avec persistance.

La crise municipale d'Albi

Albi, 18 mars. — Le maire radical-socialiste d'Albi, M. Albert, qui avait été, ces jours derniers, suspendu par arrêté du préfet du Tarn, vient de donner sa démission afin de permettre de nouvelles élections.

Condamnés pour fraudes électorales

Valence-sur-Rhône, 18 mars. — Le tribunal correctionnel vient de rendre son jugement dans le procès de fraudes électorales, commises à Buis-les-Baronies, lors de l'élection au Conseil général en juillet 1895. M. Moyrond, conseiller général, ancien maire de Buis, président du bureau électoral, et le secrétaire de M. Blanc, ont été condamnés chacun à 500 francs d'amende et à 2,000 fr. de dommages et intérêts.

La recherche de la paternité

Paris, 18 mars. — La commission, chargée d'examiner la proposition Gustave Rivet, sur la recherche de la paternité, s'est prononcée en faveur du principe de cette *proposition*. M. Julien Goujon a été chargé de rédiger un texte plus juridique que celui de M. Rivet et empêchant les abus qui pourraient naître de la recherche de la paternité.

La commission se réunira pour délibérer à nouveau lorsque M. Goujon aura rédigé le texte en question.

La Caisse de retraite — La décentralisation

Paris, 18 mars. — On a distribué à la Chambre des Députés le rapport fait, au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales chargée d'examiner diverses propositions de loi concernant les caisses de retraites, par M. Audiffred. Ces propositions au nombre de six, ont pour auteurs MM. Guieysse, de Ramel, Michelin, Isambard et Julien Goujon, Brincard et le général Iung.

La distribution comprend encore un rapport de M. Fleury-Ravarin, concluant à la prise en considération de la proposition de loi de M. de Lanjuinais sur la décentralisation, et le projet de loi sur le fonctionnement du Conseil supérieur de l'Algérie.

L'enquête sur l'élection de Brest

La commission chargée d'enquêter sur l'élection de M. l'abbé Gayraud est partie hier matin pour le Finistère. Elle se rend d'abord à Quimper; elle va ensuite à Brest, où elle entendra le concurrent royaliste de M. l'abbé Gayraud, le comte de Blois.

De son côté, M. l'abbé Gayraud est depuis quelques jours dans sa circonscription; il se présentera devant la commission à laquelle il soumettra une liste de témoins qui déposeront en sa faveur.

Réunion du conseil de cabinet

Paris, 18 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

M. Hanotaux a mis ses collègues au courant de la situation en Orient.

Le conseil a ensuite examiné les affaires courantes et s'est occupé des diverses questions inscrites à l'ordre du jour des deux Chambres.

M. Turrel a notamment entretenu ses collègues de la convention avec la Compagnie de l'Ouest, dont la discussion doit se poursuivre cet après-midi au Palais-Bourbon.

L'échouement de l' « Auvergne »

Toulon, 18 mars. — L'*Auvergne* a été remis à flot ce matin, à 7 h. 1/2. Pour atteindre ce résultat, on avait travaillé toute la nuit et, afin d'alléger le navire, on avait dû débarquer les troupes d'infanterie de marine ainsi que le matériel.

On a procédé immédiatement à l'inspection du transport et les scaphandriers ont visité minutieusement sa coque. La visite n'ayant révélé aucune avarie, le préfet maritime a fait réembarquer le matériel. Les troupes s'embarqueront ensuite et il est possible que le vapeur soit en état d'appareiller ce soir pour la Sude.

Un accident à la gare du Nord à Paris

Paris, 18 mars. — Par suite de la rupture d'une aiguille, le train du Nord R4, qui arrive à Paris à dix heures dix-neuf minutes, a déraillé mercredi devant le poste d'aiguillage n° 1, à une centaine de mètres environ de la station.

Le fourgon de queue et une voiture de première classe se sont entrechoqués, et, finalement, ont été renversés sur la voie. Dans le fourgon se trouvait le garde-frein, Pot, qui a été légèrement blessé à la tête par un éclat de bois. Le wagon des voyageurs était heureusement vide.

A dix heures trente-cinq, la circulation normale des trains était rétablie.

Les mémoires du comte Dillon

Sait-on ce qu'est devenu le comte Dillon, qui fut le bras droit du général Boulanger?

Le comte Dillon est en ce moment dans sa propriété de l'île Beber, en Bretagne.

Il y termine des Mémoires sur le général Boulanger et le boulangisme.

Ces Mémoires, s'ils paraissent, sont appelés à faire un certain bruit.

La mort d'un homme de poids

On annonce la mort de M. Lemarchand, ancien marchand de vins au Plessis-Trévise, président de la Société des « Cent-Kilos » de Saint-Denis.

Il pesait le respectable poids de trois cent trente livres.

La reconstruction de la digue de Bouzey

Epinal, 18 mars. — Le projet de reconstruction intégrale de la digue de Bouzey vient d'être définitivement repoussé par décision ministérielle.

Un mur sera reconstruit pour maintenir quinze cent mille mètres cubes d'eau ; des machines élévatoires seront installées à Lagosse, en amont d'Epinal, malgré les vives protestations des industriels, de la commission chargée de l'enquête, de la chambre de commerce, etc

La Hongrie à l'Exposition de 1900

Buda-Pesth, 18 mars. — Le ministre du commerce baron Daniel, a présenté à la Chambre des députés un projet de loi portant crédit de trois millions de couronnes, pour couvrir les frais résultant de la participation officielle de la Hongrie à l'Exposition universelle de Paris.

Un magistrat intègre

Un magistrat intègre, c'est le major Campbell, de Bowling Green, dans l'Ohio.

Dernièrement, ayant bu plus que de raison, il avait causé des désordres dans la rue. Le lendemain, à l'ouverture de l'audience, il s'est condamné lui-même à cinq dollars d'amende.

Et il n'a point opéré silencieusement, en cachette. Non ! il s'est jugé publiquement, solennellement. Campbell a jeûn a infligé une semonce sévère à Campbell pochard, l'avertissant qu'en cas de récidive il se verrait forcé de le condamner à la prison.

Le public a été fort édifié de cette petite comédie.

Les trois empereurs

Londres, 18 mars. — De Vienne au *Standard* :

« Les trois empereurs se réuniront vers le milieu de mai à Saint-Pétersbourg. »

Les toilettes d'une princesse

Cannes, 18 mars. — Cannes possède le record de l'élégance féminine détenu sans nul doute par la princesse Louise Saxe Cobourg et Gotha.

La princesse Louise, qui n'est venue que pour séjourner un mois parmi nous, a amené avec elle ses chevaux et ses voitures.

Elle occupe la moitié du rez-de-chaussée d'un de nos plus grands hôtels.

Une pièce entière est réservée aux chapeaux, qui sont au nombre de plus de cent vingt.

Deux autres pièces contiennent les deux cents toilettes de la princesse qui sont, on l'imagine, des plus luxueuses et des plus coûteuses.

Le transport de cette garde-robe exige quatre-vingts malles et non des plus petites.

Si l'on songe que la princesse est maintenant en voyage on est justement effrayé de ce que doit être sa garde-robe centrale.

Une lettre de M. Goblet

Le *Rappel* publie la lettre suivante que M. Goblet adresse au directeur du *Matin* :

« Paris, le 17 mars 1897.

» Monsieur le directeur,

» Dans un article de votre journal, sous le titre : « Et Sagallo? » vous écrivez que l'on ne sait pas encore et que l'on ne saura peut-être jamais pourquoi M. Goblet a bombardé dans cette circonstance.

» Je vous ferai remarquer d'abord que ce n'est pas au ministre des affaires étrangères — je l'étais à ce moment — qu'il appartient de donner des ordres à nos officiers de marine.

» Mais j'accepte parfaitement la responsabilité d'avoir fait respecter alors un territoire appartenant à la France par un aventurier russe que désavouait son gouvernement comme j'avais fait respecter en 1887, étant président du conseil, le territoire français par le gouvernement allemand dans l'affaire Schnæbelé.

» Au surplus, les personnes qui, étant peu au courant de notre histoire contemporaine, désireraient sincèrement se renseigner d'une façon plus complète sur l'incident de Sagallo, trouveront toutes les explications nécessaires dans le discours que j'ai prononcé à la tribune de la Chambre, le 28 février 1889 et que je n'ai pas jugé à propos, en effet, de rééditer dans un intérêt personnel à la fin de la grave séance de lundi.

» J'ai le droit de compter que vous voudrez bien publier cette réponse en première page et vous prie d'agréer, etc.

» René Goblet. »

LOURDES

20e pèlerinage national belge à Lourdes

(27 avril — 5 mai 1897)

Horaires. — Départ (27 avril soir) de Mouscron, à midi 58; Tourcoing, 1.10 1.45; Roubaix, 1.49-1.54; Lille, 2.08-2 18; Seclin, 2.30-2 32; Douai, 2.54 3.05; Busigny, midi 15, 5 20 et 7.16. — Arrivée à Lourdes de bonne heure le 28 avril.

Départ de Lourdes le 4 mai vers 11 heures matin. — Arrivée dans le Nord le 5 mai. — Arrêts nombreux et importants pour les repas et les soins d'hygiène. — Matériel de la Cie d'Orléans.

Correspondant : Mlle M. Besnard, 73, rue Blanchemaille, à Roubaix. Prix des places: De Roubaix-Tourcoing, 1re classe, 138 90; 2e cl. 89.25; 3e cl. 59.50. — De Lille, 1re classe 137.80; 2e cl. 88 45; 3e cl. 59.00. — De Douai, 1re classe 134.50, 2e cl. 86 25; 3e cl. 57.60.

A dater du 4 avril, les prix seront augmentés de 3 fr. au profit des malades pauvres.

Adresser les offrandes pour les malades pauvres du wagon-hôpital construit par la charité catholique, à M. l'abbé A. Thiéry, professeur à l'Université catholique, 1, rue des Flamands, Louvain (Belgique), ou aux bureaux du journal *Le Patriote*, à Bruxelles, ou aux bureaux du *Journal de Roubaix*.

La liste sera irrévocablement close le 10 avril.

Bulletin Météorologique

Paris. — *Jeudi 18 mars 1897.* — *(Bulletin du Bureau Central météorologique).* — Les faibles pressions des Iles-Britanniques se propagent sur la mer du Nord et la Baltique ; le minimum qui était hier à Belmullet s'éloigne vers les Feroé, 735 mm. De fortes pressions se sont avancées sur la Méditerranée. Le vent est fort d'entre sud et ouest sur la Manche et la Bretagne, il est très fort dans les Pays-Bas et à la Hague, assez fort en Gascogne, faible sur la Méditerranée. La mer est grosse à Ouessant et à la Hague, houleuse de Dunkerque à Royan. Des pluies sont tombées dans le nord et le nord-ouest de l'Europe. En France, elles ont cessé dans le midi et on a recueilli 7 mm. d'eau à Cherbourg, 6 à Lorient, 5 à Dunkerque, à Paris.

La température s'élève généralement. Ce matin le thermomètre marquait — 25° à Haparanda, + 10° à Paris, Clermont, 17° à Alger. — On notait + 3° au puy de Dôme, 2° au mont Ventoux et — 3° au pic du Midi. — En France, le temps va rester doux et à ondées. — A Paris, hier pluie l'après-midi, la nuit et ce matin. — Moyenne d'hier, 17 mars, 11°6, supérieure de 5°9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, + 13°8, minimum de ce matin, 10°2. — Baromètre, à sept heures du matin, 758 mm. 4. — A la tour Eiffel, maximum : 12°0, minimum 7°1. — Monte-Carlo, matin + 13, midi + 16°. Magnifique.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les moyens de M. Jules Guesde. — *La guillotine en permanence.* — M. Jules Guesde, député de Roubaix, nous expose, une fois de plus, dans l'*Egalité* d'aujourd'hui, son programme social. Il déclare très franchement que ce qu'il veut, que ce que prépare le collectivisme, c'est l'accaparement par l'Etat de *toutes les forces de production* sans exception (les petites comme les grandes), « c'est, dit-il, *l'industrie et le commerce social substitués à l'industrie et au commerce privés.* » C'est bien ce qu'on nous a toujours promis : Plus de commerces, petits ou grands; plus d'industries, petites ou grandes : l'Etat seul maître, seul patron, seul dispensateur de tous les biens.

Et pour y arriver, M. Jules Guesde est déterminé — c'est lui-même qui l'écrit — « A NE RECULER DEVANT AUCUNE MESURE » quand ses amis et lui auront conquis le pouvoir politique. Et afin qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, il ajoute textuellement :

« *Nous n'aurons pour cela qu'à suivre l'exemple de la bourgeoisie qui, pour s'affranchir, n'a pas craint* DE GARDER PLUSIEURS ANNÉES EN PERMANENCE LA GUILLOTINE SUR LA PLACE DE LA RÉVOLUTION. »

Ainsi donc, la GUILLOTINE EN PERMANENCE, voilà ce que nous promet M. Jules Guesde pour le jour où la majorité des électeurs français aura confié le pouvoir politique aux collectivistes !

C'est encourageant !

L'administration Carrette peut-elle présider aux prochaines élections? — L'annulation des élections municipales de Roubaix soulève une intéressante question de droit administratif que beaucoup se sont déjà posée.

Quels seront, à partir du jour de la notification officielle de l'arrêt du Conseil d'Etat, et jusqu'à celui de la proclamation des nouveaux élus, les pouvoirs respectifs du maire, des adjoints et des conseillers invalidés? Sera-t-il nommé une commission municipale? Enfin, l'ancienne municipalité présidera-t-elle aux nouvelles élections?

C'est ce qu'examine un jurisconsulte dans un article publié par l'*Echo du Nord* :

« On sait que le seul motif d'annulation retenu, parmi beaucoup d'autres, par le conseil d'Etat, consiste en ce fait que, suivant un mot d'ordre donné d'avance et à l'exécution duquel l'ancien maire a personnellement veillé, le contrôle des partisans de l'*Union sociale et patriotique* n'a pu régulièrement et effectivement s'exercer sur les opérations électorales.

» Or, les collectivistes ne se sont jamais défendus d'avoir concerté, dès avant l'ouverture du scrutin, des mesures spéciales à cet égard; ils s'en sont eux-mêmes fait gloire : c'est ce qui a permis au Conseil d'Etat de déclarer constante l'irrégularité dont les demandeurs se prévalaient et de prononcer l'annulation sans avoir besoin de recourir à l'enquête.

» Et maintenant que l'arrêt est rendu en dernier ressort, loin de s'incliner devant la chose jugée d'après leurs propres aveux, ils ne se gênent pas pour couvrir de grossières injures le tribunal suprême qui leur a si *énergiquement démontré que, même à leur encontre,* il existe encore des lois qu'il n'est pas permis de transgresser.

« Dieu merci ! le Conseil d'Etat est trop haut placé pour que de pareilles vilenies puissent l'atteindre.

» Mais dans de telles circonstances, il n'est pas téméraire de penser que, si l'Administration de M. Carrette est admise à présider aux prochaines élections, les mêmes illégalités se reproduiront. Les collectivistes n'hésiteront pas, pour échapper à une défaite certaine, à recourir aux procédés mêmes que le Conseil d'Etat a réprouvés et qu'ils persistent, eux, à considérer comme réguliers.

» Et dès lors, sera-t-il dit qu'ils pourront, à la faveur de ces fraudes, se maintenir à l'Hôtel-de-Ville jusqu'en 1900, en provoquant des élections successives dont l'annulation exige, on vient de le voir, d'aussi longs délais ?

» Telle est la question.

» Examinons donc quelle est actuellement la situation légale de la municipalité de Roubaix.

» En ce qui concerne les simples conseillers, la question ne souffre pas difficulté : leurs fonctions cessent.

» Ils ont été investis en 1892 d'un mandat d'une durée de quatre années ; ce mandat a pris fin le 3 mai 1896 ; quant au scrutin qui le leur aurait renouvelé pour une égale période, il vient d'être définitivement déclaré nul ; le Conseil municipal n'existe donc plus.

» Cette solution est fondée sur les articles 40 et 41 de la loi du 5 avril 1884, sur la doctrine des auteurs (Morgand, *Loi municipale* ; Le Vavasseur de Précourt) et sur la jurisprudence de deux arrêts du Conseil d'Etat des 18 mai et 3 juin 1889.

» En ce qui concerne le maire et les adjoints, la question est toute différente.

» En thèse générale les maires et les adjoints continuent l'exercice de leurs fonctions *jusqu'à l'installation de leurs successeurs* (art. 81 de la loi de 1884).

» La section de l'intérieur du Conseil d'Etat a bien émis l'avis, à la date du 20 janvier 1885, qu'au point de vue des convenances et de la bonne administration, il conviendrait que le maire ou l'adjoint dont l'élection a été annulée cessât l'exercice de ses fonctions dès la notification de l'arrêt qui a définitivement prononcé l'annulation de son élection. Mais la section du contentieux n'a pas cru pouvoir donner une sanction effective à cet avis et, dans certaines affaires où les intéressés n'avaient eu aucun souci du sentiment des convenances, elle a considéré qu'en droit strict, le maire invalidé pouvait présider le bureau électoral lors des opérations auxquelles il était procédé pour le renouvellement du Conseil municipal.

» Mais, dans d'autres cas, l'Administration supérieure a estimé que le maintien provisoire du maire dont l'élection a été annulée présentait des inconvénients assez graves pour motiver son intervention; elle a alors suspendu ou révoqué les maire et adjoints invalidés, puis a désigné des délégués spéciaux chargés de présider les sections de vote.

» Nous avons le ferme espoir que M. le Préfet du Nord étudiera la question, avec le souci très légitime de sauvegarder la loyauté des opérations électorales auxquelles Roubaix doit procéder dans le délai légal de deux mois.

» A vrai dire, on a essayé de critiquer cette façon de faire, mais le Conseil d'Etat a affirmé sa jurisprudence dans un sens constamment favorable à la théorie de l'Administration. Il a jugé de plus qu'aucune disposition de loi ne limitait le droit qui appartient au préfet de choisir ces délégués comme il lui convenait; il s'est seulement réservé d'apprécier, lui juge suprême de l'élection, si la présence au bureau de la personne choisie avait pu ou non porter atteinte à la liberté des opérations.

» On reconnaîtra que, de la sorte, les droits du suffrage universel sont et demeurent entiers.

» Remarquons pour terminer que l'article 44 de la loi municipale, relative à la nomination d'une délégation spéciale, ne paraît pas applicable en l'espèce présente. C'est seulement en cas de dissolution d'un Conseil municipal par décret, ou de démission collective, ou encore d'impossibilité constatée de constituer la municipalité, que le Président de la République peut nommer cette commission, destinée à remplacer provisoirement le maire et le Conseil municipal.

» Les termes de cet article ont été considérés comme limitatifs et comme ne pouvant être étendus au cas d'annulation d'opérations électorales.

» Mais la désignation de délégués spéciaux chargés de présider les sections de vote est une mesure qui, dans l'espèce, paraît s'imposer, étant donnés les procédés employés, aux élections dernières, par la municipalité sortante. — Maître Z... »

L'arrêt du Conseil d'Etat et les journaux parisiens. — Nous continuons à reproduire les appréciations des journaux de Paris sur l'arrêt du Conseil d'Etat annulant les élections municipales de Roubaix ; voici ce que dit aujourd'hui la *Liberté* :

« Les socialistes, plus ou moins collectivistes, qui, aux élections municipales du mois de mai dernier, sont parvenus à installer à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix une majorité révolutionnaire, sont sur le point de se voir enlever le fruit de leurs efforts, ou du moins sont-ils condamnés à recommencer la lutte qui avait abouti à leur victoire. Le conseil d'Etat vient d'annuler les opérations électorales d'où était sortie la municipalité socialiste.

» Il paraît que les présidents de la plupart des bureaux de vote avaient, de leur autorité privée, interdit à tout électeur de rester dans les salles après avoir voté, et fait expulser ceux qui prétendaient, en vertu de la loi, user du droit indéniable de surveiller les opérations, surtout celle du dépouillement et de la vérification des suffrages exprimés. Le Conseil d'Etat a jugé avec infiniment de raison que de telles mesures, qui, paraît-il, avaient été arrêtées et concertées d'avance, étaient contraires à la sincérité même des scrutins, et les élections municipales ont été annulées.

» Tout est donc à refaire et les collectivistes de Roubaix qui se croyaient si solidement maîtres de la situation, sont peut-être exposés à se voir arracher la proie dont ils s'étaient emparés. La ville sauvée du collectivisme risque fort, en effet, d'échapper à la domination révolutionnaire. La presse locale, nous entendons celle que n'aveuglent pas les passions démagogiques, nous révèle, depuis quelque temps, un revirement significatif qui se serait fait dans l'opinion en face des abus et des dangers de l'administration municipale actuelle.

» Les idées d'ordre ont fait, assure-t-on, de grands progrès. Si tous les bons citoyens savent s'unir plus fortement qu'ils ne l'ont fait alors, il est fort possible que la liste de l'Union sociale et patriotique qui a obtenu, en mai dernier, 8,500 voix environ et n'a échoué qu'à quelques centaines de suffrages, conquière cette fois la majorité. Les nouvelles élections auront lieu d'ici à deux mois au plus tard. Le temps ne manque pas pour organiser le parti modéré contre les nouveaux efforts du collectivisme, mais, dès à présent, si l'on veut réussir, il faut se mettre énergiquement à l'œuvre. Nous espérons que tous les hommes d'ordre de Roubaix le comprendront et s'uniront dans un même intérêt de bien public. »

Une inconvenance. — *En rendant compte des funérailles* d'Arthur Vermeire, la malheureuse victime du drame de la rue des Longues-Haies, l'*Egalité* de jeudi, après avoir constaté la présence dans le cortège des patrons du défunt, ajoute :

« MM. Eugène Motte et Edouard Roussel étaient également présents. Les millionnaires patrons ont même fait quelques générosités à la famille Vermeire.

» On ne comprend pas la présence de ces messieurs à ces funérailles, pas plus que leur générosité. Car nous ne voulons pas croire, comme quelqu'un qui était près de nous le disait, que ce soit pour eux une question de propagande en vue des prochaines élections. Mais n'insistons pas en cette circonstance. »

Non vraiment il ne faut pas insister, car ces réflexions sont déjà d'une suprême inconvenance.

Au milieu du récit d'un évènement aussi douloureux, il n'est pas permis de suspecter, en quelques lignes écrites dans un but facile à deviner, les intentions de ceux qui sont venus mêler leurs sympathies à celle de toute une foule.

On ne devrait pas faire de politique derrière un cercueil. Jusqu'à présent, dans la presse locale, on avait toujours gardé devant une tombe l'attitude respectueuse qui convient ; le journal collectiviste semble vouloir apporter chez nous de nouvelles mœurs

Pour servir sa cause, il profite de toutes les occasions, même des funérailles d'une pauvre victime : sur ce terrain, nous ne le suivrons pas.

Nous ne rechercherons jamais dans quel but telle ou telle personne a assisté à une cérémonie funèbre, et si mercredi dernier des membres de la municipalité collectiviste s'étaient rendus à la maison mortuaire en même temps que MM. Motte et Roussel, nous aurions été très heureux de le signaler sans voir dans leur démarche la moindre tactique électorale. L. R.

L'anniversaire de la Commune a été célébré jeudi par quelques groupes révolutionnaires qui se sont réunis à leurs locaux et ont fêté par de nombreuses libations la date du 18 mars.

On a bu et chanté chez M. Henri Carrette, maire, jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Au siège du groupe l'*Avant-Garde*, chez M. Louis Catrice, cabaretier, Grande-Rue, un transparent et des lampions rouges ornaient la façade.

Il n'y a aucun incident à signaler.

Réunion de la Société d'Emulation. — La Société d'Emulation se réunira le lundi 22 courant, à cinq heures et demie du soir ; voici l'ordre du jour :

1° Histoire de l'Hôpital de Seclin (suite), par M. l'abbé Théodore Leuridan ; 2° Cysoing et son Abbaye (suite) par M. l'abbé Bataille ; 3° La vulgarisation et l'Avenir de l'hygiène (suite) par M. le Docteur Faidherbe ; 4° Le peintre Meurisse, poésie, par M. Léon Petit ; 5° Communications diverses.

Une conférence sur l'île de Jersey à la Société de Géographie. — La quatrième conférence géographique de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 20 mars à huit heures et demie du soir; elle aura pour sujet : *L'île de Jersey.*

Le conférencier sera notre sympathique concitoyen, M. Jules Clèty, avocat. Il y aura de nombreuses projections à la lumière électrique.

La conférence sera suivie d'une communication importante sur les avantages de la sténographie, au point de vue scolaire, industriel et commercial, par M. Edmond Dazin, sténographe au Conseil municipal de Tourcoing, président du Cercle sténographique Roubaisien.

Une réunion des Anciens Sous-Officiers Français. — La Société des Anciens Sous-Officiers français tiendra sa réunion générale dimanche prochain, 21 mars, à cinq heures du soir, dans son local, au café Delattre.

Un arrêt dans la circulation des cars électriques. — Jeudi matin, les moteurs de l'usine du Laboureur ont été arrêtés pendant environ vingt minutes.

Pendant ce temps aucun car électrique n'a circulé en ville.

Cette mesure avait été prise pour laisser passer rue de Tourcoing un chariot transportant un générateur de grande dimension et éviter ainsi un accident semblable à celui arrivé, il y a quelque temps à Tourcoing.

La tempête de jeudi. — Jeudi, vers midi, une véritable tempête s'est déchaînée sur notre ville.

Dans plusieurs endroits, la violence du vent a enlevé des tuiles et des ardoises aux toits des maisons, mais, fort heureusement, aucun accident ne s'est produit.

Un grand concours de tir aux pigeons aura lieu au stand du Breucq à Roubaix, le dimanche 21 mars courant, à 1 heure.

Le prix d'entrée est de 20 francs. Sept pigeons handicap.

LE MEURTRE DE LA RUE DES LONGUES-HAIES, A ROUBAIX. — Arrestation de Bovaert à Espierres. — Nous avons dit que le nommé Bovaert, qui a pris part à la bagarre de la rue des Longues-Haies, s'était enfui en Belgique, quelques heures après le drame.

Des ouvriers, se rendant à leur travail le lundi 15 mars, au matin, avaient aperçu un homme courant à toutes jambes le long du canal, vers la frontière.

D'après le signalement fourni, on acquit bientôt la certitude que l'inconnu n'était autre que Bovaert. Celui-ci avait des parents à Espierre, on supposa qu'il s'était réfugié chez eux.

Jeudi soir, M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a reçu une dépêche annonçant l'arrestation du fugitif, à Espierres (Belgique).

Dès le début de l'instruction, de sérieux soupçons pesèrent sur Bovaert.

Dans l'esprit des magistrats, sa fuite précipitée, si elle n'était pas une preuve certaine de sa culpabilité, pouvait permettre toutes les hypothèses.

D'ailleurs le fugitif aurait dit à l'un de ses amis quelques minutes après l'issue fatale du drame : « Je viens d'attraper une bonne trique, mais j'en ai laissé un pour mort. »

Cette parole, si elle est confirmée, va fournir une terrible preuve contre l'accusé.

Henri Bovaert est né à Helchin le 11 avril 1871 ; il exerçait la profession d'ouvrier apprêteur et demeurait rue Beaurewaert, 9.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

La charrette à chiens. — Dans la journée de mercredi, neuf chiens errants ont été mis en fourrière, mais aucun procès n'a été rédigé.

Malade d'inanition. — Jeudi matin, à 9 heures, un septuagénaire, Constant Doaille, né à Anzin, venant de Lais, où il avait subi la douloureuse opération de la cure d'une hernie, est tombé de fatigue et d'inanition, rue d'Inkermann. Il a été transporté à la pharmacie Delabaere, où il a été réconforté et mis en situation de continuer sa route sur Lille.

Une chute de seize mètres. — Un accident, dont on ne peut prévoir les conséquences, a eu lieu, jeudi matin, vers sept heures, au nouvel établissement de M. Cavrois, quartier du Raverdi.

Un ouvrier, Pierre Eyckens, âgé de 32 ans, était monté au quatrième étage du bâtiment dans le but de diriger un sommier en fer que des ouvriers montaient au moyen d'un treuil; la lourde pièce, arrivée à la hauteur voulue, bascula, et, en voulant la maintenir, Pierre Eyckens perdit l'équilibre et fit une chute de seize mètres.

Ses camarades s'empressèrent aussitôt pour lui porter secours pendant que d'autres allaient chercher M. le docteur Merlier; celui-ci constata que le malheureux avait l'os iliaque brisé et des contusions multiples sur le corps.

Le blessé, dont l'état est grave, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux, qui est père de deux enfants, habite le chemin de l'Arbrisseau, à Lille, et travaille pour le compte de M. Paindavoine, entrepreneur.

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu rue Carpreaux et à l'Hôtel-Dieu pour interroger le blessé.

Un accident rue d'Alger. — Deux ouvriers maçons, travaillant pour le compte de M. Landrieux, entrepreneur, étaient occupés, jeudi après-midi, dans une nouvelle construction, rue d'Alger ; à un certain moment, les ouvriers, en ajustant un sommier en bois, firent choir plusieurs briques de la muraille, qui, après avoir traversé les vitres d'une serre voisine, tombèrent sur la tête de Mme Brunel.

Un docteur appelé aussitôt constata que les blessures n'avaient aucun caractère de gravité. Un agent, de service dans le quartier, a rédigé un procès-verbal.

Une arrestation pour outrage aux agents. — Un ouvrier tourneur en fer, Jules Wuitton, âgé de 29 ans, demeurant rue St-André, causait un tel scandale, mercredi après-midi, boulevard de Beaurepaire, que la police dut intervenir.

Mais à leur arrivée, les agents furent injuriés. Jules Wuitton, qui était en état d'ébriété, a été conduit au dépôt du 3e arrondissement.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du jeudi 17 mars, il a été distribué 1134 portions aux hommes et aux femmes et 1418 aux enfants ; au refuge, 20 lits ont été occupés.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Croix. — La croix du calvaire qui a été renversée lors de la dernière tempête, est toujours sur le sol.

L'Administration municipale n'a pas encore donné des ordres pour la faire remettre en place.

Cependant, nous savons que le lendemain même de l'accident, la commission des travaux fut prévenue, mais jusqu'ici aucune mesure n'a été prise.

A Croix, on s'étonne avec raison de ces lenteurs que rien n'explique.

Puisque la croix doit être relevée, pourquoi attendre si longtemps pour la replacer sur le calvaire du cimetière ?

Lys-lez-Lannoy. — *Vol d'un cygne.* — Un malfaiteur resté inconnu a pénétré pendant la nuit dernière, dans le parc appartenant à M. Motte-Bossut.

Le jardinier, Jules Suin, en faisant sa ronde du matin, a trouvé près d'une pièce d'eau un cygne dont la tête était coupée. Le corps était ouvert et la chair avait été enlevée.

La carcasse seule restait; le gazon était couvert de plumes.

Pour s'introduire dans la propriété, l'auteur de ce méfait a dû arracher un piquet de clôture adossé à un mur.

Le cygne, qui valait 50 francs, a été acheté il y a huit jours.

La gendarmerie de Wattrelos a ouvert une enquête sur ce vol.

Willems. — *Un pendu.* — Un journalier, Charles Cocheteux, âgé de 65 ans, qui avait disparu depuis mardi, vient d'être retrouvé pendu à un peuplier du marais de Willems. C'est le garde-chasse, Louis Triatl, qui l'a découvert.

Le malheureux, qui travaillait pour la commune, s'était pendu à l'aide de la chaîne avec laquelle il liait les fagots qu'il faisait.

La cause de ce suicide est inconnue.

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral Delabaere. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—12550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le vent a occasionné quelques dégâts à Wattrelos. Nous citerons entre autres la chute, sur une longueur de quatre mètres sur trois de hauteur, de deux murailles dépendant d'une construction en œuvre rue Carnot, près du pont de l'Espierre.

Une triste scène. — Arrestation du mari. — Nous avons relaté, dans notre précédent numéro, la triste scène qui s'est produite au hameau du Touquet.

A la suite de l'enquête ouverte par M. le commissaire de police de Wattrelos, les agents ont procédé à l'arrestation du mari, Hector Fontier.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Réunion de la commission du chemin de fer. — Cette commission tiendra aujourd'hui vendredi une importante séance pour examiner les propositions de la Compagnie du Nord, concernant la construction d'une nouvelle gare.

On parle de plans grandioses: rien ne subsisterait de la gare actuelle, et l'une des conséquences serait, paraît-il, l'abandon, par la Compagnie, à la ville de Tourcoing, d'une superficie qui ne serait pas moindre de quatre hectares.

Mais ce n'est encore qu'un projet.....

Les bornes hectométriques. — Ainsi que nous l'avons annoncé dernièrement, la pose de ces bornes a été effectuée sur toutes les routes d'intérêt commun et de grande communication, dans les cantons de Tourcoing.

A ce sujet il nous semble devoir présenter quelques observations, qui ont leur importance.

D'abord, disons-le de suite, en beaucoup d'endroits,

FEUILLETON DU 20 MARS 1897. — N° 33.

Le Courrier de Lyon

PAR

MARC MARIO

CHAPITRE XX

LE PÈRE ABRAHAM WEILL

— Cet homme a habité cette chambre?

— Non, ce n'était pas un de mes locataires.

— Je suis sûr qu'il y a habité.

— Vous vous trompez, citoyen.

— J'en suis sûr.

— Non, à cette époque, cette chambre était occupée par un voyageur du nom de Dubosc.

— Dubosc!.. fit aussitôt la Fouine.

— Oui, Dubosc. Cet Etienne était un de ses amis.

C'était un nouvel horizon qui s'ouvrait devant la sagacité et le flair admirable du policier.

Ainsi donc Courriol était venu dans cet hôtel, après le crime, chez un nommé Dubosc. C'était, sans doute, un des assassins.

Il comprit l'importance de cette déclaration.

Alors il voulut obtenir d'autres renseignements.

— Ainsi donc, reprit la Fouine, il est venu chez ce nommé Dubosc un nommé Etienne ?

— Oui, citoyen.

— Comment était-il, ce Dubosc ?

— Dame !... répondit l'hôtelier en faisant de visibles efforts pour chercher à se souvenir, c'était un grand blond... ou du moins non, il n'était pas blond, il était brun, car il portait une perruque.

— Ah ! il avait une perruque! fit aussitôt le policier pour qui ce renseignement pouvait avoir une grande importance.

— Oui, citoyen, une perruque blonde. C'était un homme très coquet, riche même, payant largement.

— Et puis comment était-il vêtu ?

— Il avait un habit de drap gris presque blanc, un chapeau à cornes, un gilet rouge, des éperons argentés...

— Ah ! il avait des éperons?

— Oui, et de fort beaux... ainsi qu'un sabre en cuivre.

— Etait-il bien grand?

— Oui, assez.

— Son visage?

— Un visage long, sans barbe.

C'était point par point le signalement de Lesurques.

La Fouine s'expliquait maintenant cette ressemblance qui avait été si fatale au malheureux accusé.

— Quel jour cet Etienne est-il venu voir Dubosc? demanda-t-il encore.

— Ma foi, c'était le 9 floréal ..

— Vous vous en souvenez bien?

— J'en suis sûr, puisque c'est inscrit sur mes livres. — C'est le jour où le citoyen Dubosc est parti.

— Ah ! il est parti le 9 floréal?... Et savez-vous où il allait?

— Non, mais je crois qu'il allait dans le Midi.

— Qu'est-ce qui vous fait croire cela ?

— Je sais qu'il connait du monde dans le Midi, car il en recevait quelquefois des lettres.

— Est-il resté longtemps chez vous?

— Oh ! non, cinq jours à peine.

— Et il occupait cette chambre?

— Celle-ci même.

— Connaissait-il l'homme que l'on a arrêté?

— David Bernard?... Assurément, je les ai vus ensemble.

— Ah!... et cet Etienne aussi?

— Lui aussi. — Bernard habitait le numéro 10 que vous n'avez pas voulu prendre. Mais lui, c'était un client. — Chaque fois qu'il était à Paris, il venait habiter ici. C'est même lui qui m'a présenté Dubosc et qui m'a dit de lui donner une chambre, que du reste, il a fort bien payée, sans marchander.

— Dubosc connaissait-il encore d'autres personnes?

— Certainement.

— Les avez-vous vues? — A-t-il eu des visites?

— Non, jamais. — Il n'y a que le jour de son départ que l'après-midi il est venu trois personnes chez Bernard pendant que Dubosc et ce nommé Etienne y étaient.

— Vous ne connaissez pas ces personnes?

— Non, ce ne sont pas des clients, — c'étaient trois amis, des jeunes gens bien mis, qui avaient l'air fort bien.

La Fouine conjecturait et réfléchissait tout en interrogeant.

— Trois hommes, — se disait-il, — avec Dubosc et Courriol, cela fait bien les cinq bandits qui ont arrêté la malle poste. *Je sens que j'approche du but !*

Et il continua ses questions :

— Vous rappelez vous, demanda-t-il, si Dubosc a passé dans votre hôtel la nuit qui a précédé son départ?

— Il l'a passée dehors.

— Ah! ah!

— Oui, j'en suis sûr, — accentua l'hôtelier, — il a découché cette nuit-là. Oh ! vous savez, c'est un coureur fini. Il avait sans doute à voir quelque connaissance, à lui faire ses adieux ..

La Fouine savait bien comment Dubosc avait employé cette nuit qui était précisément celle du crime. Mais il parut ne pas attacher d'importance à ce renseignement.

— Maintenant, — dit-il, — je vais vous dire ce que je suis venu faire ici.

L'hôtelier avait hâte de comprendre ce mystère.

— Ce nommé Etienne — commença la Fouine, — est donc venu le 8 floréal dans la chambre qu'occupait Dubosc ?

— Oui, citoyen, c'est la vérité.

— Quand est-il arrivé ?

— Le matin, de très bonne heure, à cinq heures et demie ou six heures.

— Vous l'avez vu.

— Non, je n'étais pas encore levé. — Il est rentré avec Dubosc. — Ils avaient sans doute passé la nuit ensemble.

Jugeant inutile de donner des explications, le policier se contenta de répondre :

— Oui, ce doit être cela.

— Vers onze heures, — ajouta le maître de l'hôtel, — il est venu une femme.

— Ah! il venu une femme? — fit aussitôt la Fouine.

— La femme de ce nommé Etienne.

— Comment était-elle?

— Une femme assez bien, pas petite, mince, bien faite .. une brune avec de beaux yeux, ma foi, mais le regard un peu dur.

— Vous l'avez vue?

— Ah! parbleu! — Elle est arrivée avec Bernard.

— Avec Bernard?

— C'est lui, je crois, qui a été la chercher.

— Vous ne savez pas son nom?

— J'ai entendu qu'Etienne l'appelait Madeleine.

C'était de la Bréban qu'il s'agissait.

— Elle portait un paquet enveloppé dans un morceau d'étoffe, — ajouta le propriétaire de l'hôtel, — sans doute des vêtements pour son mari.

Alors la Fouine comprit ce qui s'était passé. Après le crime, quand les assassins furent rentrés à Paris, l'un d'eux alla reconduire les chevaux. Pendant ce temps, Dubosc et Courriol arrivèrent à l'*Hôtel de la Paix* où celui-là demeurait. Les vêtements de Courriol portaient sans doute des traces du crime, car il avait envoyé son ami Bernard chez lui, rue du Reposoir, prévenir sa femme et lui dire de lui apporter des effets de rechange.

C'est bien ce qui avait eu lieu, en effet.

La Fouine reprit :

— Etienne est resté seul un moment dans la chambre de Dubosc, sans aucun doute.

— C'est vrai, déclara l'hôtelier, mais comment pouvez-vous savoir ça?

— J'en sais bien d'autres.

— En effet, Dubosc est sorti le matin pour aller retenir sa place au bureau de la diligence, et, pendant ce temps, Etienne est resté seul dans sa chambre.

— Je le savais bien.

— C'est même pendant ce temps qu'il a envoyé Bernard chez lui prévenir sa femme.

— Eh bien ! pendant que le nommé Etienne était seul dans cette chambre, il y a caché quelque chose.

— Ici?

— Là, dans cette cheminée. Il a déplacé cette tablette de marbre qui était mal scellée et il a caché dans cette excavation que vous voyez une lettre importante pour la justice et que je suis chargé de rechercher. C'est pour cela que je suis venu ici.

— Ah! mais.... il fallait donc le dire.. . Vous m'avez effrayé avec toutes vos histoires... Si j'avais su que c'était de cela qu'il s'agissait...

La Fouine l'interrompit.

— L'enquête que je fais, dit-il, doit être menée secrètement, car il s'agit d'une affaire d'Etat, et tous les coupables ne sont pas encore pris.

— Ah! c'est donc ça...

— Oui, c'est ça... Si j'avais trouvé cette lettre, je n'aurais rien dit, j'aurais continué à jouer mon rôle du père Abraham Weill et vous ne vous seriez douté de rien.

— Ça c'est vrai... — Ecoutez, vous feriez un artiste plus fort que ceux du théâtre Molière.

— Le soir, continua le policier, je vous aurais dit que j'avais terminé mes affaires et je serai parti.

— Sans coucher ici ?

— Parbleu ! à quoi bon ?... Vous n'y auriez pas perdu.

— Non, puisque je suis payé.

— Et largement !

— J'en conviens.

— Mais cette lettre a été prise, dit la Fouine. Elle n'est plus dans cette cachette où l'a enlevée. Et il faut que je la retrouve entendez-vous !

— Mais je ne l'ai pas, moi, citoyen !

— Il faut que vous me disiez tout ce que vous savez.

— Demandez-moi ce que vous voudrez. Je vous dirai tout.

— Quand ce nommé Etienne est-il parti ?

— Il est parti après midi.

— A quelle heure?

— Je ne sais pas, vers quatre heures peut-être... quand les autres sont venus.

— Quels autres?... Les trois amis de Dubosc?

— Oui. Ils sont partis tous ensemble.

— Dubosc aussi?

— Lui, il n'est parti qu'à six heures. — Il a dîné dans sa chambre, puis il a pris son sac de voyage et il s'en est allé.

— Bon!.. alors la chambre était libre? A qui l'avez-vous louée?

— Ah! par malheur, à personne.

— Cependant il y avait bien un locataire, tout à l'heure, votre marchand de fromages?

— C'est le premier depuis cette époque.

— Il n'y a eu personne que lui?

— Personne.

— Vous connaissez cet homme-là?

— Oh! oui, c'est un client. — Il est de Brie et il vient souvent à Paris pour ses affaires.

Alors la Fouine pensa :

— Ce ne peut être que Dubosc qui a pris cette lettre et qui a découvert la cachette de Courriol. Il est resté deux heures seul .. Il y a eu peut-être quelque indice qui a attiré son attention .. Il a vu la cachette, il a déplacé le marbre, et il a trouvé la lettre... Oui, ce ne peut être que ça... c'est lui ! Sans ça, la lettre serait encore là.

Il s'excusa encore une fois auprès du propriétaire de l'hôtel pour le dérangement qu'il lui avait fait et la frayeur qu'il lui avait causée.

Il lui recommanda la plus grande discrétion sur tout ce qui venait de se dire.

Pour lui inspirer plus de confiance, il lui donna encore son nom et son adresse. Puis, après avoir tout remis en place et après lui avoir recommandé de faire sceller le marbre de sa cheminée, la Fouine prit sa marmotte, appela son chien, salua et partit.

(A suivre). Marc Mario.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.